

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0742

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 6ème - Villeurbanne

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 34 parcelles de terrain nu situées le long de la ligne C3 en site propre et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0742**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 3^{ème} - Lyon 6^{ème} - Villeurbanne

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 34 parcelles de terrain nu situées le long de la ligne C3 en site propre et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre des régularisations foncières à opérer le long de la ligne C3 en site propre traversant les communes de Lyon 3^{ème}, Lyon 6^{ème} et Villeurbanne, la Métropole de Lyon doit acquérir 34 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 5 164 m² appartenant au SYTRAL. Ces emprises seront classées dans le domaine public de voirie métropolitain, après acquisition.

II - Désignation des biens

Il s'agit des parcelles cadastrées BI 339, BH 176 et 174, AY 102 et 103, AX 161, EI 120, 121, 122 et 124, CO 267, 87 et 228, BN 282 et 285, CN 5, 33 et 307, BP 197 et 68, BR 167, 30, 169, 171, 57, 173 et 165, CI 285, 292, 258 et 237, BV 174 et 176 et BW 182.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes de l'acte administratif, l'acquisition de ces parcelles se ferait au prix de 526 699,54 €, biens libres de toute location ou occupation.

Ce prix s'applique :

- aux biens immobiliers, à concurrence de 340 133 €,
- au remboursement des frais d'acquisition (frais de libération et frais annexes tels que assistants à maîtrise d'ouvrage foncier, géomètres, avocats, huissiers, notaires), à concurrence de 186 566,54 € ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État du 17 mai 2021 figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 526 699,54 €, des parcelles cadastrées BI 339, BH 176 et 174, AY 102 et 103, AX 161, EI 120, 121, 122 et 124, CO 267, 87 et 228, BN 282 et 285, CN 5, 33 et 307, BP 197 et 68, BR 167, 30, 169, 171, 57, 173 et 165, CI 285, 292, 258 et 237, BV 174 et 176 et BW 182, d'une superficie totale de 5 164 m², situées sur les communes de Lyon 3^{ème}, Lyon 6^{ème} et Villeurbanne et appartenant au SYTRAL, dans le cadre des régularisations foncières à opérer le long de la ligne C3 en site propre.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée le 5 novembre 2018, pour un montant de 17 730 416 € en dépenses et 3 131 153 € en recettes sur l'opération n° 0P08O5073.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844 pour un montant de 526 699,54 € correspondant au prix et frais d'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264263A-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
--